

UN LIBRARY

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE

MAR 23 1979

UN/SA COLLECTION



Distr.  
GENERALE

A/34/122  
19 mars 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS



---

Trente-quatrième session  
Point 28 de la liste préliminaire<sup>x</sup>

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Lettre datée du 16 mars 1979, adressée au Secrétaire général par  
le représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les calomnies dont la Chine a fait l'objet dans un document de la Conférence internationale pour la libération de l'Afrique australe et contre l'apartheid, publié par le Centre contre l'apartheid dans le numéro de novembre 1978 de Notes et Documents (No 45/78).

Je tiens à souligner que le Conseil mondial de la paix et l'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques n'étant plus désormais que des outils à la solde d'une superpuissance, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'ils calomnient la Chine et donnent de sa politique de soutien à la lutte que mènent les populations d'Afrique australe pour obtenir leur indépendance nationale et leur libération une image déformée dans le document de la prétendue "Conférence internationale pour la libération de l'Afrique australe et contre l'apartheid".

Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours été résolument opposés au racisme et à la politique de discrimination raciale et d'apartheid. Afin de soutenir les populations d'Afrique australe dans leur lutte juste contre la discrimination raciale et pour la libération nationale, le Gouvernement chinois s'est abstenu de toutes relations avec les autorités coloniales racistes en Afrique australe. Comme chacun le sait, celui-ci s'en est toujours strictement tenu à cette position solennellement arrêtée, et il ne servira à rien de déformer la vérité.

Je vous saurai gré de faire le nécessaire pour que cette lettre soit distribuée comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de la liste préliminaire.

Le représentant permanent de la République  
populaire de Chine auprès de  
l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) CHEN chu

---

<sup>x</sup> A/34/50.

79-07013